

Attestation sur l'honneur précisant la résidence principale d'un enfant

A remplir **obligatoirement** en cas de séparation ou en attente du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant.

Attention :

Les parents, même séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale.

En cas de séparation, les 2 parents sont indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence.

En cas de droit de garde restreint, la restriction devra être clairement exprimée, et justifiée par un jugement

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

Nom : Prénoms :
Date et lieu de naissance :/...../..... à
Sexe : Féminin / Masculin Niveau scolaire :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LEGAUX

Résidence principale de l'enfant ou **garde alternée**

↓
Qualité : mère ou père
Nom : Qualité : mère père
Prénom : Prénom :
Adresse : Adresse :
Code Postal, ville : Code Postal, ville :
Tél du domicile : Tél du domicile :
Tél port personnel : Tél port personnel :
(Joindre obligatoirement la photocopie de la carte d'identité)

Le parent chez lequel l'enfant réside déclare sur l'honneur ne pas connaître le domicile de l'autre parent

Le parent chez lequel l'enfant réside déclare sur l'honneur ne plus avoir de lien avec l'autre parent

Je m'engage à faire remplir le document par le père/la mère de l'enfant et à le ramener au service

Situation de famille :

Marié(e) Célibataire Union Libre Séparé(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf(e)

Le père/la mère donne son accord à la scolarisation de son enfant dans son école d'affectation ou dans l'école demandée par le biais d'une demande de dérogation : oui non

Date et signatures des 2 parents